



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale et interdépartementale,  
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Service régional de l'alimentation – Pôle phytosanitaire

Cellule certificat et agrément phytopharmaceutique

Dossier suivi par : G.FOURNIER

Tél. : 01 41 73 48 17 / 01 41 73 48 00

Courriel : ppp.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr

N/ Réf. : 12000335

V/ Réf. : SIREN 589 800 663

**DELEPLANQUE ET COMPAGNIE  
35 B RUE DES CANUS  
BP 100  
78603 MAISONS-LAFFITTE**

RECUE  
3 AOUT 2020

Rungis, le **10 AOUT 2020**

**Objet : Transmission du certificat d'agrément pour la pratique d'une activité liée aux produits phytopharmaceutiques**

**Références réglementaires :**

- Articles L254-1, L254-12, R254-1 à 7 puis R254-15 à 19 et R254-27 du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Décret n°2011-1325 du 18 octobre 2011 fixant les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises et des certificats individuels pour la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Arrêtés du 25 novembre 2011 relatifs aux référentiels de certification prévus à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime « organisation générale », pour l'activité « distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels », pour l'activité « distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels, pour l'activité « application en prestation de service de produits phytopharmaceutiques » et pour l'activité « conseil indépendant de toute activité de vente ou d'application ».

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à l'actualisation de votre dossier d'agrément en date du 5 août 2020 vous trouverez ci-joint le certificat d'agrément de votre entreprise pour l'application en prestation de service de produits phytopharmaceutiques.

Je vous précise que ce dernier est octroyé **sans limitation de durée, sous réserve** du respect des dispositions suivantes :

- transmission chaque année à mon service, de la copie de l'attestation de la souscription à une police d'assurance annuelle, couvrant la responsabilité civile professionnelle de votre entreprise et de(s) l'établissement(s) secondaire(s) couvert(s) par le présent agrément. Cette attestation devra être adressée avant la date d'expiration du contrat en cours,
- transmission dès réception, à mon service, du document attestant le renouvellement de la certification délivré par l'organisme certificateur chargé de l'audit de suivi.

Par ailleurs, tout changement survenu au sein de votre entreprise, susceptible de remettre en cause les conditions de délivrance de l'agrément (statut juridique, raison sociale, adresse, assurance annuelle...) devra être notifié à mon service **dans un délai de trente jours.**



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGREMENT D'ENTREPRISE EXERÇANT UNE ACTIVITE D'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE DE  
PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

**Références réglementaires :**

- Articles L254-1, L254-12, R254-1 à 7 puis R254-15 à 19 du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Décret n°2011-1325 du 18 octobre 2011 fixant les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises et des certificats individuels pour la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Arrêtés du 25 novembre 2011 relatifs aux référentiels de certification prévus à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime « organisation générale », pour l'activité « distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels », pour l'activité « distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels, pour l'activité « application en prestation de service de produits phytopharmaceutiques » et pour l'activité « conseil indépendant de toute activité de vente ou d'application ».

**Entreprise**

N° SIREN : 589 800 663  
Raison sociale : DELEPLANQUE ET COMPAGNIE  
Située à : 35 B RUE DES CANUS  
BP 100  
78603 MAISONS-LAFFITTE

**Etablissements secondaires** couverts par le présent agrément : voir annexe jointe

**Numéro d'agrément : 7800022**

L'agrément de l'entreprise est octroyé sans limitation de durée sous réserve du respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Ce certificat d'agrément annule et remplace l'agrément provisoire délivré le 2 juin 2020

Fait à Rungis le 10 AOUT 2020

po Pour le Préfet de région, par subdélégation  
La chef du service régional de l'alimentation

L'Adjointe au chef de service régional de l'alimentation  
Cheffe de Pôle "Vétérinaire"

Nathalie PIHIER

  
Laurence GIULIANI

ENSEIGNE	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE	SIRET
DELEPLANQUE ET COMPAGNIE	5 CHEMIN D'ENSIGNE ZA PONTHEUX RD309	79170	VILLEFOLLET	58980066300066
DELEPLANQUE ET COMPAGNIE	35 BIS RUE DES CANUS	78600	MAISONS LAFFITTE	58980066300025